



Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle Force Ouvrière

Représentants des personnels en CAPA : Moins 22 sur l'Académie de Rennes!
Inadmissible : c'est le prolongement de la loi travail à l'Education Nationale

**FO ALERTE TOUS LES PERSONNELS
S'ATTAQUER AU PARITARISME C'EST S'ATTAQUER AUX STATUTS
ET DONC A TOUS LES PERSONNELS!
FO A VOTÉ CONTRE!**

Lundi 28 mai 2018, se tenait, sous l'égide de Mme le Recteur une CTA extraordinaire sur la pré-tendue « amélioration » du dialogue social et plus précisément sur le nombre de représentants des personnels aux commissions administratives paritaires (CAP).

Rappelons que ces commissions ont pour objet de traiter les carrières des agents notamment les mutations, promotions et problèmes disciplinaires. Les agents sont représentés par des personnels élus sur des listes syndicales. Le rôle et les compétences des CAP ont un lien direct avec le Statut général des fonctionnaires et son article 9 et sont garantes de l'égalité de traitement des agents les protégeant ainsi de l'arbitraire.

Le système dérogatoire de l'Education Nationale a été de fait abrogé et conduit à la

**DISPARITION DE 22 REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS
SUR L'ACADÉMIE DE RENNES.**

Par ailleurs un projet national vise à faire que, ni la mobilité ni la promotion ne seraient plus traitées en CAP.

Au prétexte fallacieux de trop de commissions, d'un travail chronophage et d'un besoin de plus de souplesse des DRH, il faudrait donc laisser les chefs de service décider qui serait muté ou promu et l'agent mécontent pourrait saisir la CAP comme une instance de recours. Le paritarisme serait supprimé sauf pour les commissions disciplinaires.

Les sanctions disciplinaires seraient revues et une nouvelle sanction déjà appliquée à la territoriale, à savoir l'exclusion temporaire de 3 jours, serait appliquée aux 3 versants de la fonction publique dans les sanctions du 1er groupe. Pire, certaines sanctions du 2eme groupe pourraient être remontées dans le 1er, accentuant ainsi le pouvoir de sanction des directeurs.

Le projet national vise à instaurer des CAP par catégories et non plus par corps, catégories communes à toute la fonction publique. Si cela devait aboutir, il en serait fini des CAP par corps à la fonction publique de l'Etat et, au mieux, il y aurait des CAP par catégories (C, B et A) avec des filières. Par exemple, seulement deux CAP pour les catégories B, une pour les corps administratifs, l'autre pour les corps techniques. De plus, il y a fort à craindre que ce système puisse être totalement interministériel à terme voire inter fonction publique.

De fait, cela entraînerait la disparition de plusieurs milliers de CAP à la fois par cette nouvelle organisation et par le fait qu'elles seraient vidées de leurs compétences. En effet, comme on le constate depuis un an, le Président de la République et son gouvernement témoignent d'un mépris sans nom pour les syndicats. Que ce soit sur les ordonnances, la formation professionnelle, le statut des cheminots ou encore le Statut général des fonctionnaires il ne fait aucun cas de la voix des salariés et des agents publics portée par leurs organisations syndicales.

En faisant des CAP des coquilles vidées de leur substance, le gouvernement dé-protège les agents, individualise les carrières, laisse les agents seuls face à leur hiérarchie et affaiblit le Statut général des fonctionnaires et les garanties collectives sur les déroulements de carrière.

On comprend vite l'objectif ultime :

- se débarrasser des syndicats et limiter leur contrepoids ;
- affaiblir le Statut général des fonctionnaires et les garanties collectives des agents.
- A terme supprimer les Corps et passer à une fonction publique sur mission ou contrat de 5 ans!

Le premier acte de tout ce dispositif s'est déroulé le 28 mai 2018, à sa-voir la diminution du nombre de représentants (22 au total) dans les CAPA de l'Académie de Rennes.

Le vote uniquement sur ce sujet a par ailleurs réservé quelques surprises:

Sur la diminution du nombre de représentants dans les CAPA Académie de Rennes :

Ont voté contre:
FO, CGT, SUD, CFDT

Se sont abstenus :
FSU (SNES SNUIPP SNEP), UNSA

Pour :
Aucune organisation syndicale

